

Conforme avec le code de pratique approuvé: (informations sur les dangers et l'emballage pour les fournitures) réglementations des produits chimiques de 2002 (Royaume-Uni) et européenne 67/548 / CEE, Format 1999/ 45 / CE.

1. IDENTIFICATION PRODUIT ET ENTREPRISE

Nom du produit	FusionGRAY
Utilisation identifiée	A utiliser dans l'imprimante 3D Asiga Freeform
Producteur / Fournisseur	Asiga 155 North Riverview Drive Suite #100 Anaheim Hills CA 92808
Renseignements	US TOLL FREE +1 877-689 99 98
Numéro d'appel d'urgence	Chemtrec 800 424 9300

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

CAS No	EC No	Nom	% Poids	Classification
72869-86-4	276-957-5	7,7,9-(bzw. 7,9,9)Trimethyl-4, 13-dioxo-3, 14-dioxa-5, 12-diaza-hexadecan-1, 16-diol-diméthacrylat	10 - 25	R 52/53
2455-24-5		Tetrahydrofurfuryl-2-méthacrylat	10 – 20	Xi
84170-74-1	276-957-5	Néopentylglycol propoxylate-diacrylate	60 – 90	Xi ; R36/37/38

3. COMPOSANTS DANGEREUX

Classification

Xi; R36/37/38
R53/53

Phrases importantes

R36/R37/R38
R52/R53

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation	Donner de l'air frais en abondance. En cas d'irritation respiratoire ou si la respiration devient difficile, consulter un médecin immédiatement.
En cas de contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si des irritations cutanées persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes. En cas de problème de vue consulter un spécialiste.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et boire de l'eau abondamment. Consulter un médecin rapidement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	CO2, poudre d'extinction ou mousse
Produits d'extinction déconseillés	Jet d'eau à grand débit.
Équipement spécial de sécurité	Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air indépendant.
Informations complémentaires	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément avec les réglementations locales.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Utiliser des vêtements de protection corporelle. Garder à l'écart des sources d'ignition.
Précautions environnementales	Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux superficielles et les eaux souterraines
Méthodes de nettoyage	Recueillir à l'aide d'un produit absorbant, par exemple, la terre de diatomées
Informations complémentaires	Se référer au chapitre 13 pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Prévention des incendies et explosions	Garder à l'écart des sources d'ignition.
Informations complémentaires de stockage	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker à une température comprise entre 5 et 40°C (=41 to 104°F).

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Protection respiratoire	Non applicable
Protection des mains	Gants synthétiques de protection
Protection des yeux	Lunette de sécurité avec protection sur les côtés.
Mesures générales de protection	Eviter tout contact avec les yeux et la peau

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Grise	Forme	Liquide
Odeur	caractéristique	Point d'inflammation	> 150°C
Température de fusion	non déterminée	Auto-inflammation	non déterminé
Viscosité 1 dynamique	ca. 400 mPas	Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité	soluble avec la majorité des solvants		

10. STABILITE ET REACTIVITE

Condition à éviter	Réaction à la lumière – risque de polymérisation
Réactions dangereuses	Réagit avec les peroxydes, agents d'oxydation
Informations complémentaires	Polymérisation possible si le produit est instable

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë / Irritations / Sensibilisation

	Valeur / Validation	Espèce	Méthode	Remarque
LD 50 toxicité aiguë orale	> 2000 mg/kg	Rat	OECD 401	Information concernant le composant principal
Irritation de la peau	Non-irritant	Lapin	OECD 404	
Irritation des yeux	Non-irritant	Yeux de lapin	OECD 405	

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Bio-dégradabilité	non bio-dégradable
Toxicité aquatique	non déterminée
Comportement dans les stations d'épuration	Demander l'autorisation des autorités compétentes avant d'évacuer les déchets avec les ordures ménagères ou en station de retraitement.
Indications générales	Eviter toute fuite incontrôlée du produit dans l'environnement. Le produit ne doit pas être libéré dans les eaux souterraines ou dans un environnement aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Code déchet	07 02 08*	Nom du déchet	Autre de distillation et résidus de réaction
* Les déchets marqués d'un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689 / CE relative aux déchets dangereux.			
Recommandation pour le produit	Evacuation conformément aux prescriptions légales. Éliminer comme les déchets dangereux.		
Recommandation pour l'emballage	Les emballages usés doivent être vidés le plus possible. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés, doivent être évacués comme le produit.		

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

IATA	Non réglementé comme une marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme matière dangereuse
ADR	Non réglementé comme matière dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification	
Xi	Irritant
Phrases-R	
R36/37/38 R52/53	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases-S	
S24/25 S36/37/39	Éviter le contact avec la peau et les yeux Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S7	Conserver le récipient bien fermé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Libellé des phrases R contenues dans le chapitre 3 (et non la classification de la formulation)

R36/37/38 R52/53	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
---------------------	--